AccueilRevenir à l'accueilCollectionLa correspondance croisée entre François Guizot et Dorothée de Lieven : 1836-1856Collection1837-1839 : Vacances gouvernementalesCollection1839 : De la Chambre à l'AmbassadeCollection1839 (12 octobre - 11 novembre) Item290. Val-Richer, Mercredi 16 octobre 1839, François Guizot à Dorothée de Lieven

290. Val-Richer, Mercredi 16 octobre 1839, François Guizot à Dorothée de Lieven

Auteurs : Guizot, François (1787-1874)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les mots clés

<u>Diplomatie</u>, <u>Enfants (Benckendorff)</u>, <u>Famille Benckendorff</u>, <u>Femme (statut social)</u>, <u>Finances (Dorothée)</u>, <u>Politique (Autriche)</u>, <u>Politique (France)</u>, <u>Politique (Prusse)</u>, <u>Procès, Vie domestique (Dorothée)</u>

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Présentation

Date1839-10-16

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

PublicationLettres de François Guizot et de la princesse de Lieven (1836-1846), préface de Jean Schlumberger, Paris, Mercure de France, 1963-1964, vol. 1, n°298/300

Information générales

LangueFrançais

Cote745, AN: 163 MI 42 AP Papiers Guizot Bobine Opérateur 3 Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Transcription

La note de Bruxner est évidemment très obscure. Cependant en voici le sens. Quand il dit : " Nous avons à attendre incessamment l'autorisation nécessaire pour faire payement à M. le Comte du solde stipulé &. " Il veut dire qu'il recevra incessamment de vos fils, l'autorisation de remettre au comte votre frère, comme votre fondé de pouvoirs, le solde stipulé dut, savoir 14 000 roubles argent pour l'année de revenu et 24 000 roubles & &. Il me semble que ces 14 000 roubles argent doivent faire, les 60 et quelques mille francs sur lesquels vous comptiez. Ce que je ne comprends pas, c'est que vous n'ayez pas encore reçu l'acte signé qu'il vous annonce. Votre frère a certainement négligé de vous l'envoyer. Il lui a paru que puisqu'il avait fini, lui, c'était assez pour vous. Il est impossible pourtant que vous ne le receviez pas bientôt.

Puisque, lord Landsdown est à Vienne, vous aviez raison et on était mal informé. Il faudra bien que cela aussi s'éclaircisse comme vos affaires. Je ne m'inquiète pas beaucoup des vicissitudes qu'on traversera. Je crois toujours qu'elles aboutiront au même dénouement. On me mande que Thiers a dû arriver à Paris hier au soir rappelé avec tous les siens par une maladie grave de la mère de Mad. Dodne.

Jeudi 7 heures et demie

L'arrestation de Blanqui, le second ou plutôt le premier de Barbès, fait-elle quelque effet ? Ce sera un grand ennui, et un assez gros embarras pour la Chambre des Pairs. Comment jugera-t-elle autrement qu'elle n'a fait Barbés et comment jugera-t-elle de même. Je suis sûr que le Chancelier en est très préoccupé. On use bien vite les bons instruments dans ce pays-ci. Comme cour de justice, la Chambre des Pairs a fait des miracles depuis 1830. On l'en a dégoûtée. Elle n'en voudra plus faire. Le procès de Blanqui ne sera pas le seul.

Vous n'avez peut-être pas remarqué dans les journaux que Guinard l'un des principaux chefs du procès d'avril est revenu d'Angleterre et s'est constitué prisonnier pour se faire juger. Son père est mort et lui a laissé 40 ou 30 mille livres de rente. On lui a offert sa grâce. Il l'a refusée. Il veut être jugé. Tout cela ne ranimera pas les procès, ni juges, ni accusés. Mais cela fera des embarras, et des embarras ridicules. Du reste le ridicule est mort, comme tant d'autres choses. On ne se moque plus de rien, ni de personne.

9 heures et demie

Je me trompe. Le ridicule n'est pas mort. Ma bonté pour vous le ressuscite. Mais je vous le pardonne. Vous l'avez vu la première. Je rétablis les faits. On n'avait pas, autant qu'il m'en souvient, de nouvelles de Vienne. Mais on avait, de Berlin, une grande approbation, & l'opinion, positivement exprimée, qu'il en serait de même à Vienne. Du reste, vous avez raison, il y a bien du trouble dans les sources les plus pures.

Adieu. Je suis charmé de vous savoir installée, même mal. On est trop heureux quand le bien vient au bout du mal. Le contraire arrive si souvent. Adieu. Adieu. G.

Citer cette page

Guizot, François (1787-1874), 290. Val-Richer, Mercredi 16 octobre 1839, François Guizot à Dorothée de Lieven, 1839-10-16

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle)

Consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/1893

Informations éditoriales

Date précise de la lettreMercredi 16 octobre 1839

HeureSoir, 9 heures

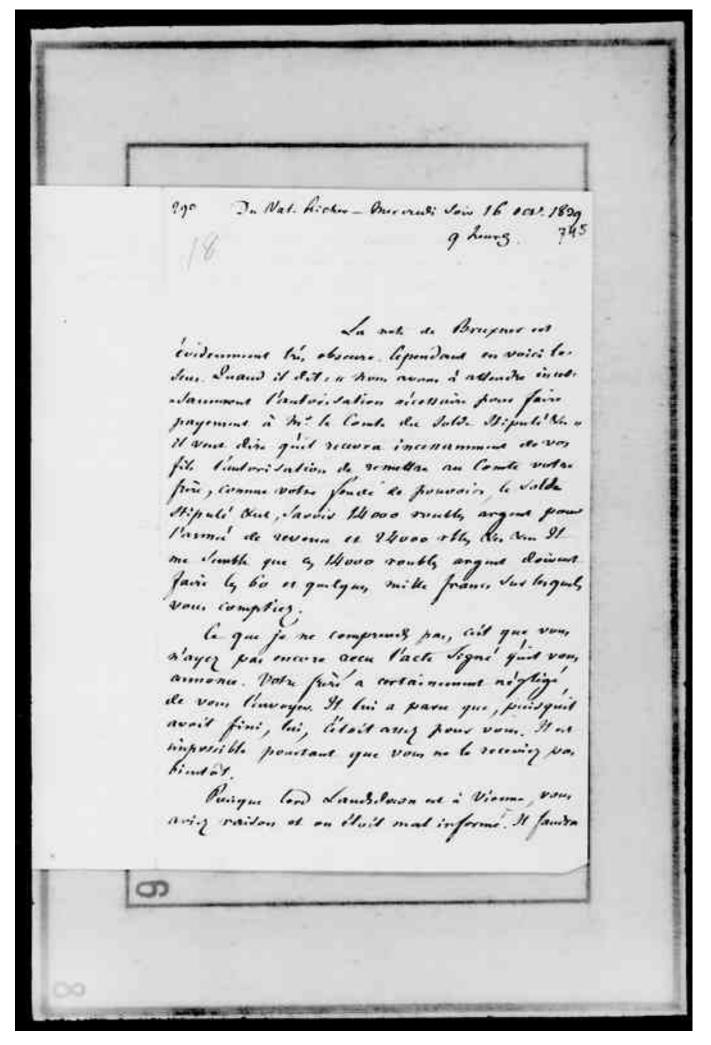
DestinataireBenckendorf, Dorothée de (1785?-1857)

Lieu de destinationParis

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionVal-Richer (France)

Notice créée par Marie Dupond Notice créée le 27/03/2020 Dernière modification le 18/01/2024



bein que ula aux: d'orlaireille , comme ver Juga, mi accum affaire. Is no minguist par beautoup de vicilli. inhara, rid; · tudes quin traversea. I coni toyour quetter Comme fam Tuin , ni We po about rout an morne electronent. On me mount que Third a da arrive a de me transpe Pari his dois, rappell avec low, to, Sim par present tome to time malasti grows de la more de huart donce. Meres Paray in Just y hours so danie . . witall. Lamesein to Blanger, to Seven on plated men downing 1. pormies de Bartis, fait elle que que offer " don't , de Bes then em grand come al un any grow metaren prostilement . Marine De pour la Chamber de Sairs Comment jagres latte Works Jan autremme quite n'a fait Backin in Comment jugera delle de mime? Il Sui das que les A.ti. Chanalin on at the proverge. On un bin wite mema mal. les bons indremens dans la payer is Comme com de An bout du justice , la Chamber de Paire a fait de misorty delate . ading deposis 1830. On the a degente lite in vendo plen faire. Le prois de Blangi no don par le del Un. que Suinard, l'un de principant dans la journe D'avril, at reven d'Angletone et Set loutlike prisonnies pour de faite juger. Son pire est mort to bei a laise to on So mille ling de lente. Por his a offen da gene. It l'a refuse . Il went else Juge. Lous ala ne ramimora pea, la preces, ni

